**Journée de la Biodiversité**

Vendredi 20 mai – Arrivée prévue à 11h45   
Institut royal des Sciences naturelles de Belgique - Rue Vautier 29 1000 Bruxelles

**Mesdames, messieurs,**

Je tiens tout d’abord à remercier mon Administration au travers de son Directeur Général Brieuc QUEVY et de ses deux attachés Catherine DEBRUYNE et Philippe VAN ASBROECK ainsi que l’Institut royal des Sciences naturelles d’avoir organisé cet anniversaire en collaboration avec les autres Régions.

Vous le savez la Convention sur la Biodiversité (CBD) a été adoptée en 1992 pendant le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Elle n’a été ratifiée par la Belgique qu’en 1996. Et c’est pour cela qu’aujourd’hui nous sommes là pour les 20 ans de cette ratification.

La CBD est le principal instrument international pour la conservation de la biodiversité. Si son objectif principal est de conserver la biodiversité, elle doit aussi être comprise dans un sens utilitariste : la biodiversité est bien plus qu’une liste d’espèces menacées, c’est un système global où interagissent écosystèmes et réseaux dans lesquels l’homme a sa place

De nos jours, la diversité du vivant connaît une érosion sans précédent. Des espèces disparaissent à un rythme bien supérieur au taux d’extinction « naturel »; beaucoup, y compris parmi les espèces les plus communes voient leurs effectifs décroître d’année en année et leurs aires géographiques se restreindre. L’étendue de cette crise est largement médiatisée.

La Wallonie est actrice en matière de biodiversité et de préservation de la nature et ce, depuis des dizaines d’années. Quelques chiffres l’attestent :

* Près de 15.000 ha de sites protégés dédicacés exclusivement à la nature
* Plus de 100 communes engagées dans un Plan Communal ;
* 10 parcs naturels couvrant 58 communes et dans quelques mois peut être un 11ème
* 19 Programmes LIFE : depuis 1992, c’est plus de 45 millions investis pour la biodiversité en Wallonie et les résultats en termes de restauration d’habitats sont très importants : 6.000 hectares ont fait l’objet de mesures de sauvegarde ;
* 18 contrats de rivière ;
* …

Sans oublier des avancées notoires en termes de bases légales et décrétales

* Le Code forestier en 2008 avec tout son panel de mesures de gestion durable permettant un développement encore plus grand de la biodiversité en forêt.
* Ou dernièrement le code de l’Agriculture avec le concept « d’agriculture écologiquement intensive »

Arsenal qui vient compléter la Loi de conservation de la Nature qui s’articule autour de 5 axes :

* La protection des espèces animales et végétales
* La protection des milieux naturels
* La protection des forêts et de l’espace rural
* Le suivi de la biodiversité

Par exemple, aujourd’hui, plus de 1000ha de réserves naturelles  ont été reconnues Réserves Naturelles Domaniales. Celles-ci attirent bien entendu nos touristes, car la Wallonie est reconnue pour être une destination « verte ». Dès lors et avec le DNF des actions sont mise en place afin de sensibiliser et préserver le milieu naturelle de celles-ci grâce à des actions de sensibilisations et d’informations.

Parlons du milieu apicole, j’ai souhaité une« professionnalisation » de la formation apicole afin de renforcer le secteur par la mise en œuvre de formations initiales et continues des apiculteurs. De plus vous le savez les abeilles font bien plus que du miel ...Elles permettent la fécondation et la reproduction d'espèces végétales. Nos cultures agricoles et donc la qualité de notre alimentation dépendent de la pollinisation.

Pour répondre à ce besoin et depuis 2011, le Plan Maya, porté par la Direction des Espaces verts de la Wallonie a pu générer 7 301 ares de prairies fleuries, 5 569 arbres fruitiers, 11 353 arbres d'alignement et 177 959 plants de haies repartis sur 162 communes qui se sont engagées dans ce plan.

J’agis également au travers les mesures agro-environnementales qui sont un élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la politique agricole.

Elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement. A cet égard, retenons la mesure « bandes enherbées » qui se décline sous plusieurs formes dont par exemple les bandes « faune »  ou les bandes « pollinisateurs » qui offrent du nectar et du pollen aux insectes butineurs.   
En contre partie : les bandes aménagées offrent des services très utiles aux agriculteurs :

* Elles favorisent la faune qui se nourrit des ravageurs et des insectes nuisibles aux cultures
* Elles améliorent la biodiversité et embellissent le paysage agricole
* Elles protègent les sols et les cultures en cas de fortes pluies

Un autre projet porté par Natagriwal, une asbl que je soutiens, est le projet « Tariers des près ».  Le tarier des prés est un oiseau typique des prairies. Cette espèce a connu un très fort déclin ces dernières décennies, si bien qu'il est devenu un nicheur rare et localisé dans l'est du territoire. Ce déclin est principalement dû à l'intensification des pratiques agricoles, en particulier la disparition des prairies de fauche extensives dont l’oiseau dépend pour se reproduire. La date de fauche est déterminante pour la survie de cette espèce qui niche au sol jusqu’à la mi-juillet. Les fauches répétées dès la mi-mai font dès lors échouer toute tentative de nidification. Les jeunes élevés sur des prairies ne bénéficiant pas d’une gestion en fauche tardive n’ont pratiquement aucune chance de survivre jusqu’à leur envol du nid.

En mars 2012, 12 agriculteurs motivés ont été démarchés par Agra-ost et Natagriwal pour mettre en place une gestion qui reporte la date de fauche au 15 juillet sur 24 ha de prairies. Cette action avait pour objectif de permettre la nidification des oiseaux dans les prairies concernées jusqu’à l’envol des jeunes. 64 couples d’oiseaux nicheurs sur le site en 2015, soit une augmentation de plus de 50% des effectifs qu’au début de l’action!

Celui-ci servira d’exemple pour les pays avoisinants tel que le Luxembourg ou l’Allemagne qui ont montrés leur intérêt dans cette démarche. Par conséquent, le projet a été prolongé de deux ans pour entamer une deuxième phase de suivis sur une zone élargie.

**Et enfin pour terminer au niveau de mes compétences la nature et la foret. Voici quelques actions concrètes que j’ai mené depuis que je porte ses deux compétences :**

Lancement du réseau Wallonie nature en mai 2015 avec :

* Lancement du **label Cimetière Nature** : 82 communes intègre la démarche de labéliser leur cimetière afin que ceux-ci deviennent « cimetière nature » où la nature a repris ses droits
* **Parc d’activité économique nature admise** : Signature d’une charte avec le BEP qui a pour objet de favoriser le développement de la biodiversité aux abords des entreprises et dans les parcs d’activité économique.

En complément avec la charte du BEP, 19 PCDN et 2 intercommunales ont déposés 20 projets afin de développer la nature au sein des entreprises du territoire des PCDN

* **Sport Nature :** Signature de la premier charte avec le Club Alpin et le secteur du GOLF permettant la mise en place d’actions de sensibilisation à la biodiversité et d‘atténuation des impacts des activités sportives de plein air en collaboration avec les fédérations sportives.
* Renouvellement de la **Charte biodiversité signée avec le secteur carrier** « Fediex »: Etant donné que les carrières peuvent accueillir une grande biodiversité, le secteur carrier joue un rôle majeur en ce qui concerne la conservation et le développement de nombreuses espèces protégées et de leurs habitats.
* Fauchage tardif : Initiée en 1995, la campagne de fauchage tardif des bords de routes, concerne en 2016, 15.923 kilomètres de bords de routes, soit une superficie d’environ 3.600 hectares répartis de manière homogène dans 226 communes.

Les sites Natura 2000 couvrent 13% de la Wallonie. L’objectif est de créer un réseau solide pour protéger les espèces et les habitats naturels présents sur notre territoire. Or la surface totale des sites s'élève à plus de 220 000 ha. Juste pour souligner l’ampleur de la tache un chiffre est extrêmes parlant - 256.000 parcelles sont concernées. 60.000 propriétaires et agriculteurs.

Au total, cela porte à 145 sites désignés sur toute la Wallonie.

**Je ne m’arrêterais bien évidemment pas là… Mon administration avec mon cabinet travaillent actuellement sur différents projets dont notamment :**

-L’intégration de la nature au sein des communes, au travers un plan « oxygène » qui va permettre aux communes d’avoir un coup de pouce pour aménager des espaces au sein de leurs villes & villages

-Mise en place d’un plan d’action « Sport nature » afin d’intégrer la nature dans les infrastructures sportives mais aussi sensibiliser les clubs sportifs (type club alpin) à la biodiversité

- Développement d’espace « Nature » au sein des écoles, l’appel à projet a été lancé, et les écoles primaires et maternelles ont jusqu’au 10 juin pour rentrer un projet d’espace nature dans leurs cours afin de bénéficier peut être (75 écoles retenues) d’une bourse et d’un accompagnement dans la mise en place de cet espace

- Zoom sur les hirondelles en 2017 avec la mise en place d’un plan axé « Hirondelles » permettant au grand public de se rendre compte de l’importance de préserver et sauvegarder celles–ci.

- Objectif haies » avec une volonté d’accompagner et d’inciter les particuliers, les entreprises, les agriculteurs et l’ensemble des acteurs de la ruralité à planter des haies. Les haies qui sont un élément important dans la structure de nos paysages et de notre biodiversité.

-Développement d’espace naturel et propice à la biodiversité dans les Maison de repos mais aussi au sein des hôpitaux.   
Pour les hôpitaux, je tiens à féliciter un des gagnants du concours 1001 idées pour la biodiversité.

-Et bien entendu, l’achèvement de la désignation des sites au plus tard en fin 2016, la poursuite de la reconnaissance de Réserves naturelles domaniales, le renforcement des actions de communication et je l’espère la création du Parc Naturel des Sources prévue pour 2017

Pour conclure, je tiens à souligner que préserver notre nature, c’est préserver notre cadre de vie et offrir une vie saine pour nos enfants. Je suis d’ailleurs ravi, même si je n’ai pas pu y assister, que nos jeunes politiques s’intéressent à cette matière car ils seront, avec vous, les acteurs de demain.